



AXIOME PROVENCE EXPERTISE

130 avenue de l'Aulanière
Z.I. de Courtine Chaternay

84000 AVIGNON

Tél : 04 90 85 38 11

Ass INITIATIVE PIM

Chez Lycée des Calanques
89 Traverse Parangon
13008 MARSEILLE

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Attestation de présentation des comptes

Etat exprimé en euros

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise Ass **INITIATIVE PIM** relatifs à l'exercice du **01/01/2019** au **31/12/2019**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	829 167 euros
Chiffre d'affaires :	-1 689 euros
Résultat net comptable :	-10 201 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à AVIGNON
Le 23/09/2020

Signature

Etats financiers au 31/12/2019

Bilan

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	5 000	14	4 986	
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles	2 647	186	2 460		
Immobilisations grevées de droits					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (I)	7 647	200	7 447	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
CREANCES (3)					
Créances usagers et comptes rattachés	5 900		5 900	13 370	
Autres créances	507 557		507 557	419 955	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	182 489		182 489	256 980	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	125 775		125 775	53 390
	TOTAL (II)	821 721		821 721	743 695
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
	TOTAL ACTIF (I à VI)	829 367	200	829 167	743 695
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an					
(3) dont à plus d'un an				248 800	
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents			- autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2019	31/12/2018
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	(844)	(3 520)
	Résultat de l'exercice	(10 201)	2 676
	Total des fonds propres	(11 045)	(844)
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées		
Total des autres fonds associatifs			
Total des fonds associatifs	(11 045)	(844)	
Provisions			
Provisions pour risques	7 912	2 745	
Provisions pour charges			
Total des provisions	7 912	2 745	
Fonds dédiés			
Sur subventions de fonctionnement	262 362	665 978	
Sur dons manuels affectés			
Sur legs et donations affectés			
Total des fonds dédiés	262 362	665 978	
DETTES (1)			
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	610	10 924	
Dettes fiscales et sociales	18 245	11 501	
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	128 390	53 390	
Produits constatés d'avance	422 693		
Total des dettes	569 938	75 815	
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF	829 167	743 695	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(10 201,44)	2 676,19	
(1) Dont à moins d'un an	457 141	75 815	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
ENGAGEMENTS DONNES			

Détail de l' Actif

Etat exprimé en euros

	01/01/2019 31/12/2019	12 mois	01/01/2018 31/12/2018	12 mois	Variations	%
TOTAL II - Actif Immobilisé NET	7 446,50	0,90			7 446,50	
Concessions brevets et droits similaires	4 986,11	0,60			4 986,11	
205300 SITE INTERNET	5 000,00	0,60			5 000,00	
280530 AMORT. SITE INTERNET	(13,89)				(13,89)	
Autres immobilisations corporelles	2 460,39	0,30			2 460,39	
218300 MATERIEL BUREAU/INFORMATIQUE	2 646,52	0,32			2 646,52	
281830 AMORT MATERIEL BUREAU INFORMA	(186,13)	-0,02			(186,13)	
TOTAL III - Actif Circulant NET	821 720,84	99,10	743 694,73	100,00	78 026,11	10,49
Créances clients, usagers et comptes rattachés	5 900,00	0,71	13 370,00	1,80	(7 470,00)	-55,87
041D Collectif clients débiteurs	5 900,00	0,71	13 370,00	1,80	(7 470,00)	-55,87
Autres créances	507 557,01	61,21	419 955,00	56,47	87 602,01	20,86
441110 SUBV. A REC. AGENCE DE L'EAU	41 943,00	5,06	41 943,00	5,64		
441140 SUBV. A REC. FFEM COGITO	311 000,00	37,51	311 000,00	41,82		
467001 DEBITEUR DIV.CONVENTI° CEPF/ZEM	154 614,01	18,65			154 614,01	
468700 FONDATION PRIVEE MAVA			67 012,00	9,01	(67 012,00)	-100,00
Disponibilités	182 488,56	22,01	256 979,73	34,55	(74 491,17)	-28,99
512100 CREDIT MUT COMPTE PRINCIPAL N°20	96 599,55	11,65	6 943,04	0,93	89 656,51	N/S
512200 CREDIT MUT LIVRET N°20532603	16,58		725,29	0,10	(708,71)	-97,71
512300 CREDIT MUT MAVA N°20532604			149 311,40	20,08	(149 311,40)	-100,00
512400 CREDIT MUT FFEM N°20532605	57 731,26	6,96	100 000,00	13,45	(42 268,74)	-42,27
512500 CREDIT MUTUEL GD N°20532606	28 141,17	3,39			28 141,17	
Charges constatées d'avance	125 775,27	15,17	53 390,00	7,18	72 385,27	135,58
486000 CHARGES CONST ATEES D'AVANCE	125 775,27	15,17	53 390,00	7,18	72 385,27	135,58
TOTAL DU BILAN ACTIF	829 167,34	100,00	743 694,73	100,00	85 472,61	11,49

Détail du Passif

Etat exprimé en euros

	01/01/2019 31/12/2019	12 mois	01/01/2018 31/12/2018	12 mois	Variations	%
Total des fonds associatifs	(11 045,12)	-1,33	(843,68)	-0,11	(10 201,44)	N/S
Total des fonds propres	(11 045,12)	-1,33	(843,68)	-0,11	(10 201,44)	N/S
Report à nouveau	(843,68)	-0,10	(3 519,87)	-0,47	2 676,19	76,03
119000 REPORT A NOUVEAU (SOLDE DEBITE)	(843,68)	-0,10	(3 519,87)	-0,47	2 676,19	76,03
Excédent ou déficit de l'exercice	(10 201,44)	-1,23	2 676,19	0,36	(12 877,63)	-481,19
Total des autres fonds associatifs						
TOTAL III - Total des Provisions	7 912,00	0,95	2 745,49	0,37	5 166,51	188,18
Provisions pour risques	7 912,00	0,95	2 745,49	0,37	5 166,51	188,18
151000 PROVISIONS POUR RISQUES			2 745,49	0,37	(2 745,49)	-100,00
151800 PROVIS ^o POUR RISQUE S/SUBVENTIONS	7 912,00	0,95			7 912,00	
Total des fonds reportés et dédiés	262 362,31	31,64	665 978,35	89,55	(403 616,04)	-60,60
Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	262 362,31	31,64	665 978,35	89,55	(403 616,04)	-60,60
194000 FONDS DEDIES FONDATION MAVA	58 511,00	7,06	220 065,75	29,59	(161 554,75)	-73,41
194010 FONDS DEDIES AERMC AGENCE DE L'			34 233,56	4,60	(34 233,56)	-100,00
194040 FONDS DEDIES AFB BIODIVERSITE			1 127,60	0,15	(1 127,60)	-100,00
194050 FONDS DEDIES FFEM COGIT O	156 411,31	18,86	404 985,01	54,46	(248 573,70)	-61,38
194060 FONDS DEDIES MTE 2018			5 566,43	0,75	(5 566,43)	-100,00
194070 FONDS DEDIES CEPF ZEMBRA HOUARIA	47 440,00	5,72			47 440,00	
TOTAL IV - Total des dettes	569 938,15	68,74	75 814,57	10,19	494 123,58	651,75
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	609,84	0,07	10 923,87	1,47	(10 314,03)	-94,42
040C Collectif fournisseurs créditeurs	309,84	0,04	6 223,87	0,84	(5 914,03)	-95,02
408100 FRS FACTURES NON PARVENUES	300,00	0,04	4 700,00	0,63	(4 400,00)	-93,62
Dettes fiscales et sociales	18 245,33	2,20	11 500,70	1,55	6 744,63	58,65
421000 REMUNER.DUES TANKOVIC EVA	1 780,78	0,21	1 504,53	0,20	276,25	18,36
421001 REMUNER. DUES MATHIEU THEVENET	2 201,72	0,27	2 330,44	0,31	(128,72)	-5,52
428002 TANKOVIC EVA	325,00	0,04			325,00	
428005 NOTES DE FRAIS DUES BEN HAJ SAMI	480,80	0,06			480,80	
428200 DETTE PROV. P/CONGES A PAYER	4 415,94	0,53	1 769,32	0,24	2 646,62	149,58
431000 URSSAF	2 420,00	0,29	2 223,00	0,30	197,00	8,86
437020 AG2R RETRAITE ET PREVOYANCE	3 134,58	0,38	548,90	0,07	2 585,68	471,07
437080 AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	50,18	0,01	45,90	0,01	4,28	9,32
437100 AG2R RETRAITE ARRCO			1 193,57	0,16	(1 193,57)	-100,00
438200 CH. SOCIALES S/CONGES A PAYER	2 024,11	0,24	851,50	0,11	1 172,61	137,71
442100 ETAT PRELEVEMENT A LA SOURCE	282,00	0,03			282,00	
448630 FORMATION CONTINUE	1 130,22	0,14	1 033,54	0,14	96,68	9,35
Autres dettes	128 390,47	15,48	53 390,00	7,18	75 000,47	140,48
467100 PARTENAIRE SS TRAITANT UNIV.CAG	10 340,20	1,25	39 770,00	5,35	(29 429,80)	-74,00
467110 PARTENAIRE SS TRAITANT UNIV.CAT	52 300,00	6,31	13 620,00	1,83	38 680,00	283,99
467120 PARTENAIRE SS TRAITANT ASPEN/CE	65 750,27	7,93			65 750,27	
Produits constatés d'avance	422 692,51	50,98			422 692,51	
487000 Produits constatés d'avance	422 692,51	50,98			422 692,51	
Total du passif	829 167,34	100,00	743 694,73	100,00	85 472,61	11,49

Etats financiers au 31/12/2019

Compte de résultat

Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

		31/12/2019	31/12/2018
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services	(1 689)	7 000
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	11 326	431 000
	Dons		
	Cotisations	2 585	470
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	4	1
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	2 745	
Autres produits	(200 159)		
	Total des produits d'exploitation	(185 188)	438 471
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	131 134	107 208
	Impôts, taxes et versements assimilés	1 130	1 034
	Rémunération du personnel	65 737	59 026
	Charges sociales	22 510	22 240
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	200	
	Dotation aux provisions	7 912	2 745
	Autres charges	9	2
	Total des charges d'exploitation	228 631	192 255
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	(413 819)	246 216
Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	2	3
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
Charges financières	Intérêts et charges financières		
	2 - RESULTAT FINANCIER	2	3
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	(413 817)	246 220
Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL		
	Impôts sur les sociétés		
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	665 978	168 136
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	262 362	411 679
	TOTAL DES PRODUITS	480 792	606 610
	TOTAL DES CHARGES	490 994	603 934
	EXCEDENT ou DEFICIT	(10 201)	2 676
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS		143 117
	Bénévolat		132 400
	Prestations en nature		10 717
	Dons en nature		
	CHARGES		143 117
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		143 117
	Personnel bénévole		

Détail du compte de résultat

Etat exprimé en euros

	01/01/2019 31/12/2019	12 mois	01/01/2018 31/12/2018	12 mois	Variations	%
Total des produits de fonctionnement	(185 188)	100,00	438 471	100,00	(623 659)	-142,23
Prestations de services	(1 689)	0,91	7 000	1,60	(8 689)	-124,13
706000 PRESTAT ° MAPAMA/NOISETTE/ETC...	(2 689)	1,45	7 000	1,60	(9 689)	-138,42
708100 REFACTURATION DIVERSES	1 000	-0,54			1 000	
Subventions d'exploitation	11 326	-6,12	431 000	98,30	(419 674)	-97,37
741140 SUBVENTION FFEM COGITO			411 000	93,73	(411 000)	-100,00
741150 SUBVENTION MTECO MINIST.TRANSIT			10 000	2,28	(10 000)	-100,00
741160 SUBVENTION AFB AGENCE FRANCAISE			10 000	2,28	(10 000)	-100,00
741170 SUBVENTION MTE 2019	11 326	-6,12			11 326	
Cotisations	2 585	-1,40	470	0,11	2 115	449,95
756200 COTISATIONS ADHERENTS	2 585	-1,40	470	0,11	2 115	449,95
Autres produits de gestion courante	4		1		2	173,94
758000 PRODUITS DIVERS DE GESTION COU	4		1		2	173,94
Reprises sur amts, dép, prov et transferts de charges	2 745	-1,48			2 745	
781500 REPRISE PROVISIONS S/RISQUES	2 745	-1,48			2 745	
Autres produits	(200 159)	108,08			(200 159)	
755001 CONTRIBUT ° FINANCIERE FONDATIO	(83 253)	44,96			(83 253)	
755002 CONTRIBUT ° FINANCIERE CEPF/ZEMB	88 594	-47,84			88 594	
755003 CONTRIBUT ° FINANCIERE FFEM COGIT	(205 500)	110,97			(205 500)	
Total des charges de fonctionnement	228 631	-123,4	192 255	43,85	36 376	18,92
Autres achats et charges externes	131 134	-70,81	107 208	24,45	23 926	22,32
606300 ACHATS AUTRES PETITS EQUIPEMENT	106	-0,06	291	0,07	(184)	-63,38
606400 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	247	-0,13			247	
606500 PETITS EQUIPEMENTS BUREAUTIQUE	1 050	-0,57			1 050	
613200 LOYER SEPTENTRION LYCEE CALANQ	1 650	-0,89			1 650	
613500 LOCATIONS VEHICULES MISSIONS	1 688	-0,91			1 688	
615100 ENTRET. MAT.BUREAU BDD MEDLSW			9 480	2,16	(9 480)	-100,00
616100 AXA - ASSU. RCE PRESTATAIRES	214	-0,12			214	
617000 SOUS TRAITANCE S/PROJETS	73 604	-39,75	55 530	12,66	18 074	32,55
618100 DOCUMENTATIONS	23	-0,01			23	
622000 HONORAIRES EXPERTS MISSIONS	13 497	-7,29	19 412	4,43	(5 914)	-30,47
622600 HONORAIRES COMPTABLES	3 650	-1,97	3 754	0,86	(104)	-2,77
623000 PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELAT	277	-0,15	1 334	0,30	(1 057)	-79,20
625100 FRAIS MISSIONS DEPLACEMENTS	12 279	-6,63	9 889	2,26	2 390	24,17
625140 FRAIS DEPLAC/HOTELS	6 475	-3,50	1 395	0,32	5 080	364,06
625150 FRAIS DEPL./TRAINS - BUS	10 955	-5,92	5 760	1,31	5 195	90,19
625700 RECEPTIONS	4 367	-2,36			4 367	
626420 FRAIS MOBILE FREE	514	-0,28			514	
627000 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILE	517	-0,28	363	0,08	154	42,29
628200 COTISATIONS DIVERSES	20	-0,01			20	
Impôts, taxes, versements assimilés	1 130	-0,61	1 034	0,24	97	9,35
633300 FORMATION PROFESSIONNELLE	1 130	-0,61	1 034	0,24	97	9,35
Rémunération du personnel	65 737	-35,50	59 026	13,46	6 711	11,37
641100 REMUNERATIONS BRUTES	63 090	-34,07	57 379	13,09	5 712	9,95
641200 CONGES PAYES	2 647	-1,43	1 648	0,38	999	60,62
Charges sociales	22 510	-12,16	22 240	5,07	270	1,21
645100 COTIS. URSSAF	15 844	-8,56	14 326	3,27	1 518	10,60
645200 COTIS PREVOYANCE + MUTUELLE	681	-0,37			681	

Détail du compte de résultat

Etat exprimé en euros

		01/01/2019	12	01/01/2018	12	Variations	
		31/12/2019	mois	31/12/2018	mois		%
645310	COTIS. RETRAITE	4 372	-2,36	4 683	1,07	(311)	-6,65
645400	COTIS. POLE EMPLOI			2 412	0,55	(2 412)	-100,00
645800	COTIS PARITARISME	50	-0,03	46	0,01	4	9,32
645810	CHARGES SOCIALES /CP	1 173	-0,63	773	0,18	400	51,73
647500	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	390	-0,21			390	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		200	-0,11			200	
681110	DOTATIONS AMORT. IMMOBILIS INCO	14	-0,01			14	
681120	DOTATIONS AMORT. CORP	186	-0,10			186	
Dotations aux provisions		7 912	-4,27	2 745	0,63	5 167	188,18
681500	DOT. PROV. PR RISQUES	7 912	-4,27	2 745	0,63	5 167	188,18
Autres charges		9		2		7	333,83
658000	AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	9		2		7	333,83
RESULTAT COURANT NON FINANCIER		(413 819)	223,46	246 216	56,15	(660 036)	-268,07
RESULTAT FINANCIER		2		3		(1)	-43,24
Intérêts et produits financiers		2		3		(1)	-43,24
768000	REVENUS DES VAL. MOB DE PLAC.	2		3		(1)	-43,24
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(413 817)	223,46	246 220	56,15	(660 037)	-268,07
Résultat exceptionnel							
Report des ressources non utilisées des exercices antér		665 978	-359,6	168 136	38,35	497 843	296,10
789400	REPRISE FONDS DEDIES MAVA	220 066	-118,8	112 946	25,76	107 120	94,84
789410	REPRISE FONDS DEDIES AG EAU	34 234	-18,49	25 684	5,86	8 549	33,29
789420	REPRISE FONDS DEDIES CDL			16 800	3,83	(16 800)	-100,00
789430	REPRISE FONDS DEDIES AFB	1 128	-0,61			1 128	
789460	REPRISE FONDS DEDIES MAPAMA			12 705	2,90	(12 705)	-100,00
789470	REPRISE FONDS DEDIES COGITO FFEM	404 985	-218,6			404 985	
789800	REPRISE FONDS DEDIES MTE 2018	5 566	-3,01			5 566	
Engagements à réaliser sur ressources affectées		262 362	-141,6	411 679	93,89	(149 317)	-36,27
689400	ENGAGEMENT SUBVENTION MAVA	58 511	-31,60			58 511	
689440	ENGAGEMENT AFB			1 128	0,26	(1 128)	-100,00
689450	ENGAGEMENT FFEM COGITO	156 411	-84,46	404 985	92,36	(248 574)	-61,38
689460	ENGAGEMENT MTE			5 566	1,27	(5 566)	-100,00
689470	FONDS DEDIES CEPF ZEMBRA	47 440	-25,62			47 440	
TOTAL DES PRODUITS		480 792	-259,6	606 610	138,35	(125 818)	-20,74
TOTAL DES CHARGES		490 994	-265,1	603 934	137,74	(112 941)	-18,70
Excédent ou déficit de l'exercice		(10 201)	5,51	2 676	0,61	(12 878)	-481,19
Contributions volontaires en nature				143 117	32,64	(143 117)	-100,00
Bénévolat				132 400	30,20	(132 400)	-100,00
Prestations en nature				10 717	2,44	(10 717)	-100,00
Charges des contributions volontaires en nature				143 117	32,64	(143 117)	-100,00
Mise à disposition gratuite biens et services				143 117	32,64	(143 117)	-100,00

Détail du compte de résultat

Etat exprimé en euros

01/01/2019	12
31/12/2019	mois

01/01/2018	12
31/12/2018	mois

Variations	%
------------	---

Etats financiers au 31/12/2019

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **829 167** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **480 792** euros et un total **charges** de **490 994** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-10 201** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2019** et finit le **31/12/2019**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Subventions constatées

Les subventions sont constatées dans les comptes annuels pour les montants indiqués dans les arrêtés attributifs.

La validation définitive du total attribué ne pourra intervenir qu'après la clôture des comptes, c'est-à-dire après la remise des comptes-rendus d'actions aux financeurs.

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2019	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	5 900	5 900	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	352 943	352 943	
	Groupe et associés			
Débiteurs divers	154 614	154 614		
Charges constatées d'avance	125 775	125 775		
TOTAL DES CREANCES		639 232	639 232	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	610	610		
	Personnel et comptes rattachés	9 204	9 204		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 629	7 629		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 412	1 412		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	128 390	128 390		
	Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	422 693	309 896	112 797		
TOTAL DES DETTES		569 938	457 141	112 797	
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

ANNEXE - Élément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2019
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION SOUS TRAITANCE CONVENTION MAVA		125 775	125 775
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			125 775

--

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2019
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Couverture du besoin en fonds de roulement Provisions pour renouvellement des immobilisations Provisions pour hausse des prix Provisions pour amortissements dérogatoires Réserves des plus-values nette d'actif Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges Pour garanties données aux clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations similaires Pour impôts Provisions pour gros entretien et grandes révisions Autres	2 745		2 745	
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 745	7 912	2 745	7 912
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
TOTAL GENERAL		2 745	7 912	2 745	7 912
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			7 912	2 745	

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	(3 520)	2 676		(844)
Résultat de l'exercice	2 676	(10 201)	2 676	(10 201)
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
TOTAL	(844)	(7 525)	2 676	(11 045)

Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Fonds dédiés				
Cf.état Fonds dédiés	665 976	451 054	47 440	262 362
TOTAL	665 976	451 054	47 440	262 362

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
TOTAL				

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2019	31/12/2018
Bénévolat		
Expertise mobilisée par Initiative PIM	150 400	132 400
Expertise gratuite mobilisée par PIM de 331 jours, à 400 euros jour pour l'exercice 2018		
Expertise gratuite mobilisée par PIM de 376 jours à 400 euros/jour pour l'exercice 2019		
	(150 400) 150 400	132 400
Prestations en nature		
Mise à disposition de locaux par le Conservatoire du Littoral	9 700	10 717
	(9 700) 9 700	10 717
Dons en nature		
Total	160 100	143 117

Répartition par nature de charges	31/12/2019	31/12/2018
Secours en nature (alimentaires, vestimentaires, ...)		
Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériels, ...)		
Mise à disposition gratuite de locaux par le Conservatoire du Littoral	9 700	10 717
	(9 700) 9 700	10 717
Prestations		
Expertise mobilisée par Initiative PIM	150 400	132 400
Expertise gratuite mobilisée par PIM de 376 jours à 400 euros/jour pour l'exercice 2019		
Expertise gratuite mobilisée par PIM de 331 jours, à 400 euros jour pour l'exercice 2018		
	(150 400) 150 400	132 400
Personnel bénévole		
Total	160 100	143 117

Etats financiers au 31/12/2019

**ETATS
FISCAUX**



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

IMPOT SUR LES SOCIETES
COLLECTIVITES PUBLIQUES OU PRIVEES AGISSANT SANS BUT LUCRATIF

Adresse du service
où cette déclaration doit
être déposée

S.I.E. AIX -EN-PROVENCE SUD
CS 20440
AIX EN PROVENCE CEDEX 2

Identification du destinataire

Ass INITIATIVE PIM
Chez Lycée des Calanques
89 Traverse Parangon
13008 MARSEILLE

Adresse de l'établissement
(quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire)

SIE	Numéro de dossier	Clé	Régime	Code service
1320100	366156	11	NI	652

SIREN

8 | 2 | 7 | 9 | 7 | 7 | 1 | 7 | 4

EXERCICE OUVERT LE 01/01/2019 ET CLOS LE 31/12/2019

DECOMPTE DEL'IMPOT A PAYER OU A RESTITUER

I- IMPOT SUR LES SOCIETES

Bénéfice taxable (report de la case L page 4) :..... MI Taux : 24 % = NI

Bénéfice taxable (report de la case K page 4) :..... QI Taux : 15 % = RI

Crédits d'impôts imputables (attachés à des revenus de valeurs mobilières étrangères) :..... SI

Crédits d'impôts imputés :..... TI

Montant total de l'IS à payer : O1 0

Solde des crédits d'impôt non imputés sur l'IS :..... VI

II - CONTRIBUTION SUR LES REVENUS LOCALISABLES

Recettes imposables (report de la rubrique E du cadre IV page 4) : MC x Taux : 2.5 % = NC

Solde des crédits d'impôt non imputés sur l'IS (report de la case VI) :..... OC

Crédits d'impôts imputés sur la CRL :..... PC

Montant total de la CRL à payer :..... O2 0

III - RECAPITULATION

Total à payer (O1 + O2 = O3) : si O3 est positif ou nul (si nul porter 0)..... O3 0

ou Solde du crédit d'impôt non imputé dont la restitution peut être demandée :

(Joignez un relevé d'identité bancaire, postal ou de la caisse d'épargne)

COORDONNEES, DATE, SIGNATURE **RESERVE A L'ADMINISTRATION**

Téléphone : Signature : Adresse électronique : A LE Nom et qualité du signataire :	Somme :	Date :	Taux %
	N° PEC :	Taux %
Date de réception	N° d'opération :	Taux %
	Taux %

MODE DE PAIEMENT

(mettre une croix dans la case utile)

en numéraire

par chèque bancaire

par virement

Si vous payez par chèque : utilisez un chèque barré : l'établir impérativement à l'ordre du TRESOR PUBLIC

Si vous payez par virement, précisez en le nombre

Veuillez communiquer les éléments suivants à votre banque :

SIE

RIB

REFERENCE

I – REVENUS DE CAPITAUX MOBILIERS

A – Généralités des déclarants

1 – Revenus taxables au taux de 24 % (revenus des créances non représentées par des titres négociables ; revenus des dépôts, cautionnements et comptes courants, revenus des valeurs mobilières étrangères autres que les dividendes, des avances, prêts ou acomptes reçus en qualité d'associés de société de capitaux) : indiquer le montant brut

2 – Revenus imposables au taux de 10 % : indiquer le montant brut

- produit des créances négociables sur un marché réglementé en application d'une disposition particulière et non susceptibles d'être cotées : certificats de dépôt, billets de trésorerie, bons à moyen terme négociables et bons du Trésor en compte courant ;

- revenus des obligations, titres participatifs, effets publics et de tous autres titres d'emprunts négociables émis à compter du 1er janvier 1987 : par l'État, les départements, les communes, les établissements publics français, les associations de toute nature, les sociétés, les compagnies et entreprises financières, commerciales ou civiles françaises.

3 – Dividendes perçus taxables au taux de 15 %

B – Caisses de retraite et de prévoyance

4 – Revenus imposables au taux de 10 % (revenus mentionnés au 2 du § A et ceux visés à l'article 219 quater du CGI) : indiquer le montant brut

5 – Revenus imposables au taux de 24 % (revenus de valeurs mobilières étrangères autres que les dividendes, intérêts et agios non visés à l'article 219 quater du CGI) : indiquer le montant brut

6 – Dividendes perçus taxables au taux de 15 %

II – REVENUS DES EXPLOITATIONS AGRICOLES OU FORESTIERES

1 – Régime du bénéfice réel normal (1) (2) ou

Régime du bénéfice réel simplifié (1) (2)

2 – Régime des micro-exploitations « micro-BA » (1) (3)

3 – Bénéfice imposable (col. a – col. b) ou déficit (col. b – col. a) des exploitations agricoles

	Bénéfice (a)	Déficit (b)
1 – Régime du bénéfice réel normal (1) (2) ou Régime du bénéfice réel simplifié (1) (2)		
2 – Régime des micro-exploitations « micro-BA » (1) (3)		
TOTAL		

(1) L'article 33 de la loi n° 1786 du 29 décembre 2015 de finances rectificative pour 2015 a abrogé, à compter de l'imposition des revenus de 2016, le régime du forfait agricole pour le remplacer par un régime dit « micro BA », codifié à l'article 64 bis nouveau du code général des impôts (CGI).

Les collectivités peuvent demander que leur bénéfice soit déterminé suivant les règles de ce nouveau régime.

Le régime « micro BA » s'applique de plein droit aux exploitations agricoles dont la moyenne des recettes ne dépasse pas 82 200 €, hors taxes, sur trois années consécutives. En cas de dépassement, les exploitations sont imposées d'après un régime réel d'imposition (réel simplifié ou réel normal).

Le bénéfice imposable est égal à la moyenne triennale des recettes de l'année d'imposition et des deux années précédentes, diminuée d'un abattement de 87 % représentatif des charges, qui ne peut être inférieur à 305 €.

Ce nouveau régime s'applique à compter de l'imposition des revenus de l'année 2016, soit au titre de l'impôt sur le revenu dû en 2017.

A titre transitoire, le bénéfice imposable au titre des années 2016 et 2017 prendra en compte à la fois des bénéfices agricoles forfaitaires et « micro-BA ». Il sera déterminé comme suit :

- année 2016 : moyenne des bénéfices agricoles forfaitaires de 2014, de 2015 et des recettes de 2016 diminuées d'un abattement de 87 % ;

- année 2017 : moyenne du bénéfice agricole forfaitaire de 2015 et des recettes de 2016 et 2017 diminuées d'un abattement de 87 %.

Toutefois, quelque soit le montant de leurs recettes, les collectivités demeurent imposées d'après le régime du forfait visé à l'article 76 du code général des impôts en ce qui concerne le bénéfice provenant des coupes de bois.

(2) Lignes correspondantes de l'imprimé 2151 pour le régime du bénéfice réel normal, 2139 B pour le régime réel simplifié.

Le bénéfice ou le déficit est déterminé compte tenu des revenus accessoires (location de droit d'affichage, du droit de chasse, de la concession du droit d'exploitation, des redevances foncières, etc.).

(3) Les revenus accessoires constituent des revenus distincts du micro-BA ; ils sont imposables dans la catégorie des revenus fonciers (cadre IV, revenus des propriétés bâties et non bâties).

DOCUMENTS A JOINDRE A LA PRESENTE DECLARATION

(1) Par les collectivités placées sous le régime du bénéfice réel normal :

- les exemplaires destinés à l'administration des tableaux nos 2144 à 2154. Ces imprimés peuvent être retirés auprès du service des impôts des entreprises ou de la Direction des Grandes Entreprises ou sur le site « impots.gouv.fr » ;

et, en outre, en ce qui concerne les collectivités qui sont imposables pour la première fois d'après ce régime :

- copie du bilan d'ouverture de l'exercice ;

- tableau présentant

a) pour chaque élément de l'actif immobilisé, l'année ou à défaut, la période de son acquisition ainsi que son prix d'achat ou de revient ;

b) pour chaque élément amortissable, sa valeur nette comptable restant à amortir au 1er janvier de l'année de passage au régime du bénéfice réel et sa durée d'utilisation restant à courir à la même date ;

c) pour chaque élément acquis avant le 1er janvier 1959 et faisant l'objet d'une réévaluation, le prix de revient réévalué ;

d) une note indiquant l'évaluation détaillée du stock porté au bilan d'entrée ainsi que, éventuellement, le mode de détermination de la décote.

Renseignements à produire avec la déclaration de résultats de l'année du premier franchissement de la limite du micro-BA : valeur vénale des terres et bâtiments d'exploitation au 1er janvier de l'année considérée.

(2) Par les collectivités placées sous le régime du bénéfice réel simplifié :

- imprimés nos 2139 A à 2139 E (imprimés à se procurer du service des impôts des entreprises ou de la Direction des Grandes Entreprises ou sur le site impots.gouv.fr) ;

Les collectivités doivent également faire connaître la valeur vénale de leurs terres et bâtiments au 1er janvier de l'année du franchissement de la limite du forfait.

III – RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L’AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME APPARTENANT A LA COLLECTIVITE OU DONT CETTE DERNIERE A ASSUME LES FRAIS D’ENTRETIEN AU COURS DE L’EXERCICE

Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres			Voitures utilisées pour les besoins généraux de l’exploitation		
Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)

IV – REVENUS DES PROPRIETES BATIES ET NON BATIES

A - Adresse des propriétés

Départ (code)	Commune	Rue et numéro ou Lieu-dit	Nature	Départ (code)	Commune	Rue et numéro ou Lieu-dit	Nature

Nature : indiquer « R » pour les propriétés rurales et « U » pour les propriétés urbaines

B - Revenus imposables

	Propriétés rurales et/ou urbaines (régularisation col. 2 et 3)	Propriétés urbaine (constructions et leurs dépendances y compris les terrains non bâtis dans les villes ou dans les communes rurales qui ne font pas partie d’une exploitation agricole)	Propriétés rurales (terrains non bâtis même s’ils sont situés dans les villes)
RECETTES	1	2	3
1 – Montant brut des fermages ou des loyers encaissés			
2 – Recettes provenant de la location du droit d’affichage, du droit de chasse ou de pêche, de toits pour des antennes de téléphonie mobile, de la concession du droit d’exploitation de carrières, d’une source thermale, des avances tréfoncières ou autres redevances			
3 – Dépenses par nature déductibles incombant au propriétaire et mises par convention à la charge des locataires (2)			
4 – Subventions (ANAH), indemnités d’assurance (3)			
5 – Total des recettes (lignes 1 à 4)			
FRAIS ET CHARGES			
6 – Frais d’administration et de gestion (4)			
7 – Autres frais de gestion (5)			
8 – Primes d’assurance (6)			
9 – Dépenses de réparation, d’entretien et d’amélioration (remplir le cadre C ci dessous) (7)			
10 – Charges récupérables non récupérées au départ du locataire (8)			
11 – Indemnités d’éviction, frais de relogement, frais d’adhésion à des associations foncières			
12 – Impositions (y compris la CRL) (9)			
13 – Amortissements des constructions fiscalement déductibles			
14 – Provisions pour charges de copropriété payées en 2019 par les copropriétaires bailleurs (10)			
15 – Régularisation des provisions pour charges de copropriété déduites au titre de l’année 2018 par les copropriétaires bailleurs (11)			
16 – TOTAL DES FRAIS ET CHARGES [(lignes 6 à 14) – ligne 15]			
17 – INTERETS DES EMPRUNTS contractés pour l’acquisition, la construction, la réparation, l’amélioration ou la conservation des propriétés (remplir le cadre D page 4)			
18 – REVENUS (+) OU DEFICITS (-) par catégorie d’immeubles (ligne 5 – (ligne 16 + ligne 17))			

20 – Total des revenus (ou déficits) des propriétés bâties et non bâties (Portez le montant figurant sur la ligne 18 colonne 1)

--

C – Paiement des travaux figurant sur la ligne 9

Détail des travaux	Date et montant des paiements effectués au cours de l'exercice

D – Intérêts des emprunt figurant sur la ligne 17

Personne ou organisme prêteur (nom, adresse)	Date du prêt	Montant des intérêts versés au cours de l'exercice

E – Contribution annuelle sur les revenus locatifs (CRL) (article 234 nonies à 234 quindecies du CGI)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %

V – DETERMINATION DU BENEFICE TAXABLE

RECAPITULATION DES REVENUS IMPOSABLES détaillés pages 2 et 3

- Revenus de capitaux mobiliers imposables à 24 %**
(reportez dans la colonne 1 le chiffre figurant au §I, ligne 1 ou 5)
- Revenus des exploitations agricoles ou forestières**
(reportez dans la colonne 1 ou 2 le chiffre figurant au §II, ligne 3)
- Revenus des propriétés bâties ou non bâties**
(reportez dans la colonne 1 ou 2 le chiffre figurant au §IV, ligne 20)

TOTAL

Bénéfice (a)	Déficit (b)

Solde bénéficiaire(col. 1 – col. 2) (à reporter case A) ou **Solde déficitaire** (col. 2 – col. 1) (à reporter case B)

A		B	
---	--	---	--

Montant total des déficits antérieurs restant à reporter

C	
---	--

Solde bénéficiaire(A-C) (à reporter case E) ou **Solde déficitaire** (C-A) ou (B+C) (à reporter case F)

E		F	
---	--	---	--

Revenus des dividendes imposés à 15 %
(reporter case K le chiffre figurant au §I, ligne 3 ou 6)

K	
---	--

Revenus de capitaux mobiliers imposables à 10 %
(reporter case G le chiffre figurant au §I, ligne 2 ou 4)

G	
---	--

1 – la collectivité a réalisé un solde bénéficiaire (case E remplie)
(reporter case H les 10/24 du montant brut (G))

H	
---	--

2 – la collectivité a réalisé un solde déficitaire (case F remplie)

- si les revenus mobiliers (G) sont supérieurs au déficit (F), reporter case I les 10/24 de la différence (G-F)

I	
---	--

- si le déficit (F) est supérieur ou égal aux revenus aux revenus mobiliers (G), reporter case J la différence (F - G)

J	
---	--

BENEFICE TAXABLE A 24 %(L = E + H ou I) (à reporter case MI page 1) ou

L		M	
---	--	---	--

DEFICIT (M = F ou J)

Si vous donnez en location un ou des locaux nus à usage professionnel dont le montant des recettes HT est supérieur à 152 500 €

cochez la case suivante :